



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dopage

Question écrite n° 40248

Texte de la question

M. Dominique Dord interroge Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur le budget et la confiance du Gouvernement envers l'Agence française de lutte contre le dopage. Suite notamment au rapport de la commission d'enquête sénatoriale sur l'efficacité de la lutte anti-dopage, il souhaiterait connaître dans quelle mesure son ministère compte s'appuyer sur l'AFLD pour lutter contre le dopage les années à venir. Afin d'avoir une idée de la confiance qu'elle à cette agence, il souhaiterait connaître le montant - et son évolution par rapport à 2012 et 2013 - qui sera alloué à cette agence.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, conduit une politique active en matière de lutte contre le dopage, tant au niveau national qu'au niveau international. Il attache en conséquence une très grande importance à ce que l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) puisse pleinement exercer ses missions dans le domaine de la détection du dopage, de l'analyse des échantillons prélevés lors de contrôles, comme dans celui des sanctions des sportifs qui enfreignent la législation en matière de dopage, en articulation avec la compétence des fédérations sportives. Des réflexions sont à cet égard en cours, suite au rapport de la commission d'enquête du Sénat sur l'efficacité de la lutte anti-dopage, pour conforter le rôle de l'Agence. Il conviendra aussi de renforcer le rôle et l'action de l'AFLD en tenant compte des nouvelles dispositions en la matière figurant dans le code mondial antidopage applicable au 1er janvier 2015. La France transposera en 2014 l'ensemble des nouvelles dispositions du code mondial antidopage. La mise en place du passeport biologique constituera par exemple un élément précieux pour améliorer l'efficacité de la lutte contre le dopage. La dotation de l'Etat allouée à l'AFLD reflète la volonté du Gouvernement de maintenir la capacité de l'Agence à poursuivre sa politique de contrôle. Il lui est cependant demandé de participer à l'effort collectif de maîtrise des dépenses publiques au même titre que l'ensemble du secteur public pour contribuer au redressement des comptes publics. Cet effort, qui devrait conduire à l'attribution, au titre de l'année 2014, d'une subvention de 7,254 millions d'euros n'obèrera pas la capacité d'intervention de l'Agence, et cette contribution est très légèrement supérieure à l'enveloppe effectivement attribuée en 2013. L'intervention du ministère chargé des sports peut être qualifiée de stable dans un contexte d'effort inédit de redressement des comptes publics.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dord](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40248

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10749

Réponse publiée au JO le : [31 décembre 2013](#), page 13589